1
)

Chauffeur(e	use) véhicules motorisés "C" - 162.pdf
□ Des	tion de de drait ment: 07 fication بر tion
d'emplo	i, de fonction, ou de poste

		a 0111p.	a omploi, as foliation, bu de poste			
Manuels	☐ Fonctionnaires	Contremaîtres	Autres _			
Titre	or desired at an Arm against extends of the commencer recommended the companion of the comp	ні і Бараронія ААА ў ріманійную просе, кону в просеній пісопросий інсерсов'я найжу удогу _{потр}	Coc	ie	Groupe de traitement	
CHAUFFEUR	(EUSE) DE VÉHICULI	ES MOTORISÉS "C'		162 C	9	
			(00100		

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la conduite des véhicules motorisés suivants, ou tout autre de même catégorie, avec ou sans remorque : auto, familiale, motocyclette, camionnette, camion-atelier, camion (d'un poids véhiculaire brut inférieur à 19 501 lbs), jeep, hydrodine 60 pouces.

De plus, il doit exécuter, dans le cadre des exemples de tâches cidessous mentionnées, et lorsque la conduite de son véhicule n'est pas requise, des tâches manuelles reliées à l'entretien, la propreté et aux travaux généraux sans toutefois être tenu d'effectuer des tâches susceptibles de l'empêcher de reprendre immédiatement son travail de chauffeur.

Cette classe d'emploi s'applique également aux chauffeurs qui voient au déplacement seulement, d'un endroit à un autre, de véhicules ou d'appareils motorisés plus lourds, comme, par exemple, la conduite d'un autoniveleuse d'un chantier au garage ou vice versa.

Le travail s'accomplit sous surveillance. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est principalement responsable de conduire prudemment le véhicule qui lui est confié et d'effectuer, dans les meilleurs délais et selon les règles d'usage, les diverses tâches qui peuvent lui être assignées. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule et d'en assurer l'entretien mineur; il doit également le maintenir dans un état de propreté satisfaisant, particulièrement en ce qui concerne la carrosserie, les vitres, les phares et les feux. Son travail est contrôlé soit au moyen de rapports ou de feuilles de route qu'il remplit, soit par les visites d'un employé de rang supérieur.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

S'assure du bon état de son véhicule et effectue de menus travaux d'entretien; vérifie la batterie, le radiateur, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus; rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait ajouter de l'huile au besoin et fait ou fait faire le plein d'essence; lave le véhicule et veille à le maintenir propre.

Pour la Ville de Montréal		Pour le Syndicat
Signature	jour mois	année Signature
My	22,11	94 Haran Soite Dunes
Original Imprimé sur papier recyclé	4 2	Golice + Gabriel Suite au verso (1)
	1 sur 3	5 Punt

- 2. Exécute, lorsque la conduite de son véhicule n'est pas requise, des tâches manuelles reliées à l'entretien, la propreté et aux travaux généraux sans toutefois être tenu d'effectuer des tâches susceptibles de l'empêcher de reprendre immédiatement son travail de chauffeur.
- 3. Recueille et distribue le courrier, les feuilles de temps, les chèques de paie et autres documents; procède à la livraison de marchandises ou de matériaux divers.
- 4. Transporte les employés aux lieux de leur travail et les en ramène; voiture l'outillage nécessaire aux travaux; fait des courses de nature variée.
- 5. Fait le chargement, le déchargement et le transport de matériaux, d'équipements ou de diverses matières : asphalte, sable, gravier, sel, neige, terre, ferraille, débris, ordures, bois, branchages, etc.
- 6. Remorque des appareils tels que bouilloires, pompes, éboueuses, génératrices de dégèlement ou d'éclairage, et autres du même genre, jusqu'aux endroits où ils sont requis; aide à l'installation de ces appareils.
- 7. Conduit, au garage, aux chantiers, ou vice versa, divers appareils lourd, tels que autoniveleuse, balai mécanique, dépanneuse, grue, arroseuse, tracteur, rouleau compresseur, camion-citerne et autres qui sont réparés ou qui doivent l'être, en vue de permettre aux conducteurs réguliers de ces appareils de poursuivre leur travail avec un minimum d'interruption.

Le 22 janvier 1987

Révisé le 17 novembre 1994

Pour la Ville de Montréal

Jour mois année Signature

22 M 94 Hand Signature

2 sur 3

2 sur 3

Cha	uffeur(euse)	véhicules moto	orisés '	"C" - 162.pdf	
	Desc.	၃tioရှိloupe	deltra	oualificati	ion
d'e	mploi, de	e fonction	, ou	de poste	

Manuels	☐ Fonctionnaires	Contremaîtres	Autres	
CHAUFFEUR (EU	SE) DE VÉHICULE	S MOTORISÉS "C"	Code 162 C	Groupe de traitement
QUALITÉS REQ			600100	

(selon le genre de véhicule propre à chaque employé)

Bonnes connaissances:

- de la Ville et des règlements de la circulation;
- de la conduite de véhicule motorisé concerné, de son fonctionnement, de son entretien ordinaire, de son mécanisme, de sa capacité et de ses limites;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer.

<u>Habiletés</u>:

- à conduire le véhicule motorisé concerné et à en tirer le maximum de rendement;
- à maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement et à y faire les ajustements mineurs nécessaires:
- à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- à faire preuve de tact et de courtoisie.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

<u>Instruction</u>:

Expérience:

Savoir lire, écrire et parler le français.

Quelques années d'expérience dans la conduite du véhicule

motorisé concerné.

Révisé le 17 novembre 1994 Le 22 janvier 1987

Pour le Syndicat

| Signature | Jour mois année Signature |
| 22 11 94 | Daylages Jacker |
| Suite | S

3 sur 3